



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par National Alliance of Women's Organizations, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration est publiée sans être revue par les services d'édition.



Déclaration

La National Alliance of Women's Organizations estime que les conventions internationales telles que le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes revêtent une importance cruciale pour la réalisation des droits des femmes à l'échelle mondiale et visent à concrétiser ces droits dans la vie et les aspirations des femmes et des filles.

Beaucoup a été fait depuis 1995. Mais il reste encore beaucoup à faire pour que, partout dans le monde, les femmes de tous âges et les filles puissent exercer pleinement leurs droits humains.

Les changements cycliques et dangereux observés dans l'économie mondiale comptent parmi les défis à relever. Les États imposent des réductions budgétaires qui ont un impact disproportionné sur les femmes et les filles, en particulier en ce qui concerne la pauvreté, le handicap, l'éducation et les possibilités en matière d'emploi des femmes. La démographie mondiale a connu des évolutions au nombre desquelles le vieillissement des populations. Des millions de personnes continuent de souffrir des conséquences de la pauvreté et de maladies dangereuses telles que le VIH/sida et le virus Ébola. Des systèmes de croyances qui défavorisent et oppriment les femmes et les filles sont le fruit de l'exacerbation de l'extrémisme et du fondamentalisme religieux.

Les possibilités sont légion, comme par exemple la technologie et l'esprit d'entreprise. De nombreuses femmes profitent de l'Internet, mais d'autres n'ont pas accès ou sont privées d'éducation et de soins de santé effectifs.

Nous appelons l'Organisation des Nations Unies et tous les États à mettre pleinement en œuvre le Programme d'action de Beijing, les recommandations de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les autres instruments internationaux. L'engagement pris d'intégrer « une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes » dans toutes les politiques et les programmes des Nations Unies et des États, y compris la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les allocations budgétaires et la mise en œuvre de programmes spéciaux au profit des femmes et des filles, n'a pas été concrétisé. Nous demandons que cela soit appliqué comme moyen important pour répondre aux besoins pratiques et stratégiques des femmes et le plein exercice de leurs droits humains. Loin d'être seulement un idéal pour une société bien organisée, la promotion des femmes et des filles s'avère essentielle à la paix et à la prospérité mondiales.

Au fil des ans, il a fallu bien des luttes pour conserver les éléments de langage du Programme d'action de Beijing face aux tentatives de certains États parties de le vider de sa substance. Nous appelons l'Organisation des Nations Unies et tous les États parties à veiller à ce que tous les documents des Nations Unies se servent du Programme d'action de Beijing comme référence et à œuvrer à ce que tous les nouveaux traités et toutes les nouvelles conventions ou résolutions comportent des dispositions fortes au profit des femmes et des filles.

L'Organisation des Nations Unies a renforcé sa propre structure avec la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme un département stratégique dont le principal responsable siège à

son plus haut niveau. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes doit être soutenue, renforcée et dotée d'un financement conséquent.

Les hommes continuent à dominer le paysage politique de l'administration centrale et les rôles de premier plan au sein du système des Nations Unies, malgré le premier rôle des femmes au sein des organisations de la société civile et leur contribution aux systèmes de gouvernance locale. Une proportion croissante de la population, y compris les femmes, affiche de plus en plus sa déception par rapport aux systèmes politiques et se sent incapable d'influer sur les politiques.

Il y a eu un désengagement généralisé des États sur la question de l'égalité des sexes. Ce désengagement s'est accompagné d'une réduction du financement ou de la suppression du « dispositif relatif à la problématique hommes-femmes » qui est essentielle si l'on veut donner aux femmes et aux filles de toutes origines et aptitudes, de la base aux plus organisées, l'occasion de se faire entendre et demander des comptes aux gouvernants. Nous appelons tous les États parties à fournir des ressources adéquates aux mécanismes permettant aux femmes de tous âges et aux filles d'être entendues et d'être prises en compte.

Les nombreuses formes de violence à l'égard des femmes et des filles font l'objet d'une plus grande reconnaissance mais elles demeurent endémiques et prennent de l'ampleur dans tous les pays. Ce phénomène s'est exacerbé dans certaines parties du monde par les conflits, où des femmes de tous âges sont violées et agressées et souvent contraintes de fuir. Nous adressons nos félicitations au Gouvernement du Royaume-Uni pour avoir pris l'initiative d'abriter, en 2014, le « Sommet mondial pour éliminer les violences sexuelles dans les conflits armés ». Nous exhortons tous les gouvernements à mettre en œuvre les accords qui y ont été conclus au sujet de tous les pays impliqués dans des conflits armés. Nous invitons les gouvernements à reconnaître l'impact de la violence sexuelle à l'égard des femmes réfugiées et demandeuses d'asile dans les conflits armés et de les accueillir car elles sont en quête de sécurité. Nous appelons à des sanctions à l'encontre des auteurs de violations et à la fourniture du soutien et de tous les services de santé nécessaires aux survivants.

La violence domestique n'a pas diminué. Nous appelons tous les pays à ratifier la Convention d'Istanbul ou à légiférer en s'en inspirant.

Nous soutenons les principes abolitionnistes clés liés à la prostitution des femmes et des filles et plaidons pour leur application car la prostitution est une violation fondamentale des droits de la femme, est un obstacle majeur à l'égalité et démontre la violence des hommes à l'égard des femmes. Il est essentiel de comprendre que l'usage de la force ne se manifeste pas seulement par la coercition physique avec une arme ou la séquestration, mais elle se manifeste aussi par un large éventail de comportements. La traite des femmes aux fins de prostitution à l'intérieur et à l'extérieur d'un pays est une violation de leurs droits et est source de nouvelles violences.

Nous appelons à la promulgation d'une législation pour mettre fin à la prostitution (pénalisation de la demande de rapports sexuels contre rémunération, de la coercition et du contrôle; l'abandon des poursuites à l'encontre des personnes engagées dans la prostitution et la fourniture de services de soutien pour les aider à en sortir). Ce « modèle nordique » est efficace dans la prévention de l'exploitation

sexuelle, y compris la traite à cette fin. Nous appelons les Nations Unies à définir la prostitution comme une forme de violence à l'égard des femmes et à veiller à ce que la « prostitution forcée » soit entendue dans le sens le plus large de la coercition (par. 113 c) et 122 du Programme d'action de Beijing).

Des progrès sont réalisés dans la lutte contre les mutilations génitales féminines, le mariage des enfants et le mariage forcé. Dans certains pays, le travail pédagogique de sensibilisation et les poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs sont très fructueux. Il est important que ces pratiques soient clairement considérées comme des violations des droits des femmes et des pratiques culturelles inacceptables.

La pleine reconnaissance des abus commis contre des veuves, des jeunes et des personnes âgées s'impose comme une nécessité et le fait que les veuves et les femmes chefs de famille soient une ressource ne constitue pas un obstacle. Elles ont droit à la reconnaissance et à une prise en compte dans les budgets sociaux et dans les programmes d'aide.

Le Programme d'action de Beijing a reconnu que les femmes ne sont pas un groupe homogène et ont des besoins différents. Nous appelons plus particulièrement à la reconnaissance de la diversité des femmes, des difficultés particulières des femmes handicapées, des obstacles qu'elles rencontrent dans l'exercice de leurs droits ainsi que les besoins des jeunes femmes et des femmes âgées.

Nous appelons à la pleine reconnaissance du rôle des femmes âgées dans la société et de leurs besoins spécifiques. Leur contribution aux soins non rémunérés, leur rôle dans la vie politique et la vie communautaire exige reconnaissance. Un accès adéquat aux prestations de santé et aux autres formes d'assistance s'impose étant donné que les populations vivent de plus en plus longtemps. L'expertise des femmes âgées doit être pleinement mise à profit, par exemple dans l'application de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et de celles qui lui succéderont.

Les jeunes femmes sont le socle de l'avenir. Au Royaume-Uni, les jeunes femmes demandent elles-mêmes :

- Davantage de possibilités de participer à la vie politique;
- Davantage de sensibilisation sur l'égalité des sexes et les relations sexuelles;
- Davantage de soutien pour les jeunes issus de minorités ethniques et/ou qui s'identifient comme lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres;
- Le plein exercice de leurs droits liés à la procréation y compris le droit et l'accès à l'avortement libre et légal;
- Des chances égales en matière d'emploi et l'égalité de salaire.

Nous appelons à la fin des stéréotypes véhiculés par les médias, qui :

- Présentent les femmes âgées comme un fardeau pour la société ou les rendent invisibles;
- Traitent les jeunes femmes comme des objets et les sexualisent;
- Accordent peu d'attention au point de vue des femmes.

Les femmes prennent toujours en charge un fardeau disproportionné des soins et du travail non rémunéré. De nombreux pays ont réalisé des progrès dans la réduction de l'écart salarial, mais les solutions tardent à venir. Des lois, des règles locales et/ou des mesures temporaires spéciales sont essentielles, comme le préconise le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.
